

Affiché le 16 02 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

—————
Séance Publique du 28 janvier 2021
—————

Objet de la délibération

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Thierry FALQUERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.01.002

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : André HARTEREAU

A la suite de la démission de Madame Catherine JULÉ de sa qualité de Conseillère Municipale, adressée à Monsieur le Maire le 5 janvier 2021,

→ Monsieur Guillaume KERRIC

est devenu Conseiller Municipal en application de l'article L270 du Code Electoral.

Il a donc été convoqué à cette séance du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

Monsieur Guillaume KERRIC remplaçant Madame Catherine JULÉ comme élu référent, percevra l'indemnité due à ses fonctions conformément à la réglementation en vigueur et aux délibérations D202009026 et D202009027 du 24 septembre 2020, à savoir :

- Élus référents : 4,42 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L270,

Vu l'information donnée en Bureau Municipal en date du 18 janvier 2021,

Vu le courrier de démission de Catherine JULÉ en date du 5 janvier 2021,

Vu le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 5 janvier 2021, l'informant de la démission de Catherine JULÉ,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de cette information.

Le Conseil Municipal prend acte

→ **DÉCIDE** l'attribution du régime indemnitaire évoqué ci-dessus à Monsieur Guillaume KERRIC

→ **PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget de la commune aux articles 6531, 6533 et 6534

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
André HARTEREAU